

**POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DE LA SÉCURITÉ, SANTÉ ET SALUBRITÉ
PUBLIQUES ET PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
(« INTERETS PROTEGES »)**

Nos valeurs :

Être une installation de recherche engagée à travers tout son personnel au service de la communauté scientifique internationale
Faire progresser la connaissance au niveau fondamental et pour des applications sociétales
Contribuer au rayonnement à l'international de l'expertise scientifique et technologique locale, régionale et nationale
Être une installation de recherche citoyenne engagée pour la formation, pour la protection de l'environnement et du potentiel scientifique et technique de la nation

Notre objectif :

« Réussir, en toute sécurité et dans le respect de la réglementation et de l'environnement, avec GANIL et SPIRAL2, les programmes de recherche du plus haut niveau international, pour faire avancer les connaissances et développer les applications du futur. Telle est la politique du GANIL, élaborée en accord avec le positionnement stratégique de ses membres, le CEA et le CNRS, et le soutien des collectivités territoriales ».

Nos axes stratégiques scientifiques et techniques :

- Rechercher l'excellence nationale et internationale.
- Développer les équipements nécessaires à l'utilisation optimale de l'installation.
- Accueillir dans les meilleures conditions une communauté internationale pluridisciplinaire, notamment en physique nucléaire, astrophysique nucléaire, matériaux sous irradiations, nanostructuration, collisions moléculaires et milieu interstellaire, radiobiologie et techniques innovantes pour la dosimétrie et la hadronthérapie.
- Valoriser au mieux les avancées scientifiques et techniques de la recherche au profit de la société.

Notre politique de protection de la sécurité, santé et salubrité publiques et protection de la nature et de l'environnement (« intérêts protégés ») :

- La gouvernance du laboratoire prend en compte à tous les niveaux de management les exigences en lien avec la protection des intérêts et le respect de la réglementation applicable à l'INB.
- La sécurité nucléaire et la protection de l'environnement sont l'affaire de tous, personnel GANIL et intervenants extérieurs ; l'exploitation du laboratoire doit s'accompagner d'un bon niveau de culture sûreté.
- Les dispositions de protection des intérêts sont systématiquement prises en compte dans les processus et l'ensemble des activités du GANIL, y compris les activités de recherche.
- Les moyens de prévention des accidents, et de limitation de leurs conséquences sont définis selon une approche proportionnée aux risques et enjeux présentés par notre installation, en concertation avec l'ensemble des personnels concernés en considérant les contraintes générées pour ces personnels.
- Les dispositions prises font l'objet d'un processus d'amélioration continue également proportionnée aux risques et enjeux présentés par notre installation.

Nos objectifs opérationnels associés à nos axes stratégiques scientifiques et techniques et à notre politique pour les cinq années à venir sont les suivants :

- Exploiter l'ensemble de l'installation GANIL et SPIRAL2 au meilleur niveau de performance et d'efficacité, en respectant les exigences du référentiel de sécurité nucléaire et la réglementation.
- Rénover les cyclotrons du GANIL, pour répondre aux préconisations du groupe de travail mis en place par les deux membres du GIE GANIL à l'été 2021, en prenant en compte le retour d'expérience d'exploitation, notamment celui en lien avec la maîtrise des risques.
- Mettre en fonctionnement S³, et construire DESIR selon les standards d'assurance qualité définis pour ces projets.
- Produire et accélérer de nouveaux faisceaux radioactifs avec l'installation SPIRAL1 reconfigurée en respectant les allocations de rejet prescrites par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.
- Mettre en œuvre le plan d'actions associé au second réexamen de sûreté de l'INB 113 et en particulier :
 - Déployer l'organisation retenue pour l'exercice des missions des conseillers en radioprotection et décliner opérationnellement les nouvelles exigences réglementaires.

- Réviser les documents du référentiel d'exploitation (procédures, consignes, mode opératoire, fiche réflexe, etc.) pour les mettre en conformité vis-à-vis des écarts identifiés, dans une optique de simplification permettant l'amélioration de la fiabilité de la prise en compte des exigences et l'amélioration de la performance des processus.
- Simplifier les règles générales d'exploitation (RGE) pour améliorer leur lisibilité et leur compréhension.
- Mener des études technico-économiques pour évaluer la balance coût/bénéfices pour l'environnement des dispositions qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique (définition et suivi d'indicateur d'optimisation de consommation d'énergie, dispositif de régulation de la température du circuit de refroidissement des tours aéroréfrigérantes, etc) et pour réduire les quantités de biocides utilisées dans les tours aéroréfrigérantes.
- Maintenir le haut niveau d'implication et de performance sur la surveillance des rejets radioactifs et la surveillance environnementale.
- Mettre en place une Zone à Régime Restrictif dans le cadre de la PPST.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs

- L'implication personnelle de tous nécessite de bâtir un plan d'amélioration de la culture de sûreté et qualité en explicitant notamment l'origine et les objectifs des exigences, de promouvoir et de faire progresser la communication ascendante et descendantes et transverses, dans un esprit d'écoute mutuelle.

Engagement de la direction

La Direction s'engage à déployer tous les moyens dont elle dispose pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques, et pour en assurer un suivi régulier.

La Directrice Adjointe du GANIL

Fanny FARGET



La Directrice du GANIL

Patricia ROUSSEL-CHOMAZ

